



# RÈGLEMENT INTÉRIEUR

## ASSOCIATION Les P'tits Reneimois - Accueil de Loisirs

Valable du 01/09/25 au 31/08/26

Pôle associatif – 98 place de l'église – 69830 Saint Georges de Reneins

---

- **L'accueil**

Le centre de loisirs est ouvert à tous les enfants âgés de 4 à 13 ans (3 ans si propre et scolarisé)

Pour les mercredis, l'accueil se fait au pôle associatif (rue du foyer municipal – 69830 Saint Georges de Reneins) : nous avons la possibilité d'accueillir 50 enfants au total.

Pour les vacances scolaires, l'accueil se fait à la cantine des écoles au parc Montchervet (parc de la mairie) : nous avons la possibilité d'accueillir jusqu'à 90 enfants maximum en fonction des semaines et du nombre d'animateurs disponibles.

- **Périodes et horaires d'ouverture**

Le centre de loisirs est ouvert :

- Chaque mercredi en période scolaire (sauf le premier mercredi qui suit la rentrée scolaire de septembre)
- Pendant les vacances scolaires d'automne, d'hiver et de printemps
- Pendant les vacances scolaires d'été en juillet et en août (3 semaines de fermeture en août)

Pour les mercredis, les inscriptions sont possibles en journée complète ou à la ½ journée (avec ou sans repas).

L'inscription des mercredis se fait avec un engagement annuel lors d'une permanence spécifique (prévue fin d'année scolaire).

Pour les vacances scolaires, les inscriptions se font à la ½ journée ou en journée complète (avec ou sans repas) sur la semaine complète (sauf si jour férié). Nous n'acceptons pas d'inscription en journée isolée.

A noter qu'une journée dans la semaine est consacrée à la sortie hebdomadaire, en général le mercredi. Ainsi, tous les enfants sont accueillis en journée complète ce jour-là, même ceux inscrits en ½ journée (le tarif appliqué tient compte de cette journée complète pour tous les types d'accueil).

Les horaires d'ouverture du centre de loisirs sont de 7h45 jusqu'à 18h15.

Les parents peuvent déposer leurs enfants le matin de 7h45 jusqu'à 8h45 et les récupérer de 17h15 jusqu'à 18h15.

Pour les enfants inscrits en demi-journée :

- Matin sans repas → les enfants doivent être récupérés entre 11h30 et 12h
- Matin avec repas → les enfants doivent être récupérés entre 13h et 13h45
- Après-midi sans repas → les enfants doivent être déposés entre 13h et 13h45
- Après-midi avec repas → les enfants doivent être déposés entre 11h30 et 12h

- **Locaux**

**Pour les mercredis en période scolaire**, la mairie de Saint Georges de Reneins met à disposition le pôle associatif (salle Le Chevalier et salle Ludna) pour la journée. Le repas du midi est pris à la cantine des écoles dans le parc Montchervet.

**Pour les vacances scolaires**, la mairie de Saint Georges de Reneins met à disposition la cantine des écoles (aménagée pour l'occasion) et le parc Montchervet.

- **Restauration**

Les repas du midi sont pris à la cantine des écoles de Saint Georges de Reneins. L'entreprise *Bourgogne Repas* fournit les repas qui sont ensuite réchauffés pour le temps du midi. Ces repas s'adaptent au régime alimentaire des enfants.

Le centre de loisirs fournit le goûter aux enfants.

Lors de la sortie hebdomadaire des vacances scolaires, les enfants doivent venir avec leur pique-nique (sac à dos à leur nom et pain de glace si nécessaire)

- **Médical**

Nous accueillons tous les enfants et nous sommes vigilant à leurs besoins. Nous avons une attention particulière si les renseignements médicaux nous indiquent des points de vigilance.

**Il est obligatoire que les parents signalent à l'équipe d'encadrement tout problème de santé.** Les parents dont les enfants ont un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) doivent IMPERATIVEMENT le communiquer à la direction du centre afin de pouvoir délivrer le traitement médical inscrit sur l'ordonnance. **Si votre enfant a un PAI et que vous ne nous le fournissez pas, nous ne serons pas en mesure de l'accueillir pour sa sécurité.**

**Aucun médicament ne sera administré sans ordonnance.**

Tout enfant inscrit au centre se doit d'être à jour dans ses vaccins.

- **Enjeux pédagogiques**

L'accueil de loisirs n'est pas un lieu de garde et d'occupation mais un lieu de détente, de socialisation et de découverte, avec des visées éducatives et pédagogiques.

Toutes les activités et animations sont réalisées en accord avec le projet pédagogique et éducatif de la structure. Le projet pédagogique est réalisé par l'équipe d'encadrement, composée de la direction et de ses animateurs. Le projet pédagogique est consultable sur demande auprès de la direction de l'accueil de loisirs.

Le programme de la semaine sera communiqué au début de chaque période (activités, sorties...)

- **Équipe d'encadrement**

Vos enfants seront sous la responsabilité d'une équipe d'animation. La composition des équipes d'encadrement est conforme aux dispositions légales. Ils seront responsables de vos enfants dès que ces derniers leur seront confiés et ce, jusqu'à votre retour en fin de journée. Les noms et coordonnées des autres personnes autorisées à récupérer les enfants seront à indiquer sur la fiche d'inscription. Une carte d'identité pourra être demandée à toute personne venant récupérer vos enfants.

- **Tarifs 2025-2026**

Les tarifs ci-dessous sont les tarifs de base. En fonction du coefficient familial, de la commune de résidence... des réductions peuvent s'appliquer en accord avec la CAF, la MSA, les mairies. Ces remises sont communiquées lors des permanences d'inscriptions.

**Accueil des mercredis scolaires (inscription au trimestre)**

- Journée complète (repas + goûter inclus) : 25€ / jour
- ½ journée avec repas (matin ou après-midi avec goûter et repas inclus) : 17€ / jour
- ½ journée sans repas (matin ou après-midi avec goûter inclus) : 12€ / jour

**Accueil des vacances scolaires (pour une semaine de 5 jours)**

- Journée complète (repas + goûter inclus) : 120€ / semaine
- ½ journée avec repas (matin ou après-midi avec goûter et repas inclus) : 86€ / semaine
- ½ journée sans repas (matin ou après-midi avec goûter inclus) : 66€ / semaine

Pour rappel, les mercredis des vacances sont comptés en journée complète même pour les inscriptions en ½ journée car le mercredi c'est la sortie hebdomadaire, les enfants sont donc accueillis toute la journée obligatoirement. Pour tous les mercredis des vacances scolaires, le pique-nique est à prévoir par les parents car les enfants ne mangent pas à la cantine.

**Adhésion association « Familles en mouvement »** : 25€ par an et par fratrie

## • **Modalités d'inscriptions**

Les inscriptions se font à la journée ou à la demi-journée, avec ou sans le repas du midi. Le goûter est inclus dans le tarif.

Pour les mercredis, les inscriptions se font à l'année pendant le permanence spécifique.

Pour les vacances scolaires, les inscriptions se font en semaine complète, pas d'inscription en journée isolée.

Les inscriptions ne se font que lors des permanences prévues à cet effet au foyer associatif. Les dates des permanences sont communiquées via le Facebook du centre de loisirs et via la fiche récapitulative des informations du centre.

- Samedi 9 / 16 sept 2023 pour les vacances d'automne 2023
- Samedi 6 / 13 janvier 2024 pour les vacances d'hiver 2024
- Samedi 2 / 9 mars 2024 pour les vacances de printemps 2024
- Samedi 4 / 18 / 25 mai 2024 pour les vacances d'été 2024
- Fin d'année scolaire 2023/2024 pour les mercredis de l'année scolaire 2024/2025 (date à confirmer)

Aucune inscription ne se fera par mail.

Pour valider l'inscription, il faut obligatoirement fournir les éléments suivants lors de la permanence :

- Fiche de renseignement famille (1 fiche par fratrie)
- Fiche d'autorisation parentale (1 fiche par fratrie)
- Photocopie des vaccins (pour chaque enfant inscrit)
- Attestation d'assurance scolaire en cours de validité (1 attestation par enfant inscrit)
- PAI et ordonnance si nécessaire
- Attestation de quotient familial CAF si concerné par une réduction (coefficient CAF inférieur à 868)
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois afin de valider la participation des mairies, sans cette dernière aucune déduction ne pourra être accordée
- Le règlement de l'adhésion et de l'inscription au centre de loisirs (2 règlements distincts)
- La fiche d'adhésion à « Familles en mouvement » (1 fiche par fratrie)

Pour toute inscription au centre de loisirs, les familles doivent payer une adhésion annuelle « Familles en mouvement » de 25€. Cette carte d'adhérent est familiale (1 carte pour la fratrie) et est valable du 01/09 au 31/08 de chaque année.

**TOUS DOSSIER INCOMPLET (DOCUMENTS, JUSTIFICATIFS, REGLEMENTS) ENTRAINERA LA NON-VALIDATION DE VOTRE INSCRIPTION**

- **Règlements**

Le règlement s'effectue lors de l'inscription, au moment des permanences.

Les modes de paiements acceptés sont : espèces, chèques bancaires, chèques vacances, CESU, carte bleue.

L'adhésion annuelle à « Familles en mouvement » d'un total de 25€ doit être réglé par un règlement séparé par chèque obligatoirement.

Une facture attestant du règlement sera fournie à la fin de chaque trimestre (pour les mercredis) ou à la fin des vacances scolaires.

- **Retard**

Le centre de loisirs fermant à 18h15, tous les enfants doivent être récupérés au plus tard à 18h15, au-delà une pénalité forfaitaire de 15€ par ¼ d'heure de retard sera appliquée. Cette pénalité sera effective dès le premier retard.

- **Absence et annulation**

Toute absence est à communiquer au plus tôt à la direction du centre aéré par SMS ou sur le groupe WhatsApp.

En cas d'absence justifiée par un certificat médical, un remboursement pourra être effectué. Pour cela, veuillez-nous transmettre impérativement le certificat médical de votre enfant absent, sous 15 jours, à l'adresse mail suivante : [secretariat@centreaeredubeaujolais.fr](mailto:secretariat@centreaeredubeaujolais.fr)

**En cas d'absence non justifiée ou hors délai, aucun remboursement ne sera effectué.**

Les régularisations (absence justifiée par arrêt maladie, remboursement de repas...) se feront par virement bancaire (RIB à fournir) à la fin de chaque trimestre pour les mercredis, ou après les vacances scolaires.

**Aucune annulation d'inscription ne sera acceptée une fois le dossier d'inscription validé, sauf motif sérieux (perte d'emploi, changement de région...). Chaque demande sera étudiée par le conseil d'administration.**

- **Equipement pour les enfants**

Les enfants doivent venir avec un sac à dos comprenant :

- Une gourde
- Des chaussons
- Crème solaire et casquette (pendant les beaux jours)

Pour les moins de 6 ans, prévoir en plus :

- une tenue de rechange
- un doudou si besoin pour la sieste
- un coussin et une couverture pour la sieste.